



Licenciement economique. quitter l'entreprise urgent

Par **genesian**, le **18/08/2011** à **07:06**

Bonjour,
Bonjour a tous

L'entreprise dans laquelle je travaille est en redressement judiciaire. Apres etre passe au tribunal une serie de licenciement (6 au total) doit etre effectuee.

Le gerant a fait distribuer cette lettre permettant dans le cas ou on la signera de partir non pas comme un depart volontaire mais comme un licenciement normal...

J'ai l'intention de quitter cette entreprise car difference de point de vue et ras le bol total...de plus je suis un simple agent de production celibataire sans enfant je n'ai plus de credit compare a certains qui pourraient etre licencies.

Mais apres avoir lu cette lettre j'aimerais etre bien sur d'avoir compris..aurai je droit a la convention de reclassement ou il y a t il anguille ss roche... voici cette lettre :

<http://www.le-forum-emploi.com/topic13618.html>

QU'EN PENSEZ VOUS?

Merci d'avance
Genesian